



# Programme d'aide aux exploitants dans les collectivités (PAEC)



## Qu'est-ce que le PAEC?

Le Programme d'aide aux exploitants dans les collectivités (PAEC) vise à soutenir les activités de récolte en tant que pratique culturelle importante. Il offre aux membres des collectivités des possibilités d'accéder à des aliments traditionnels pour leur subsistance, et promeut la transmission des pratiques traditionnelles, des moyens de subsistance liés à la terre, et l'économie traditionnelle.

Le financement est attribué annuellement aux gouvernements autochtones et aux organisations autochtones des TNO (conseils de ressources renouvelables, comités de chasseurs et de piégeurs, etc.), qui sont responsables de gérer les fonds de manière à offrir le meilleur soutien possible à leurs membres.

## Pourquoi l'avons-nous revu?

Ce programme est en place depuis plus de 20 ans et l'environnement de la chasse et du piégeage a connu de nombreux changements au cours de cette période (notamment les changements climatiques, l'augmentation du coût du carburant, la fluctuation du prix des fourrures, etc.) Il est important de

s'assurer que le programme est utile et facile d'accès, et que les fonds offerts sont utilisés pour soutenir les résidents autochtones des TNO de la meilleure façon possible.

## Comment avons-nous recueilli des renseignements?

En 2019, le ministère de l'Environnement et du Changement climatique (MECC) a tenu des événements portes ouvertes dans 18 collectivités des TNO et mené un sondage auprès du public pour réunir des renseignements sur ce que les résidents trouvent important en matière de soutien des moyens de subsistance durables. Au cours des consultations, nous avons constaté que les résidents souhaitaient que le PAEC fasse l'objet d'une révision.

À ce titre, le MECC a commencé un examen ciblé du PAEC en 2021. Des réunions virtuelles ont été



tenues avec des gouvernements autochtones et des organisations autochtones, des conseils de ressources renouvelables et d'autres conseils, des comités de chasseurs et de piégeurs, des résidents des TNO et des exploitants de ressources. Un sondage public en ligne, des courriels directs et une ligne téléphonique ont été mis en place pour recueillir les observations. Le MECC cherchait à recueillir des commentaires sur les aspects positifs du programme, sur les changements qui pourraient y être apportés, et sur les défis ou les obstacles rencontrés par les participants.

## Ce que nous avons entendu

Un *Rapport sur ce que nous avons entendu* publié en 2021 résume les renseignements recueillis en 2019. En voici les principaux éléments :

- Le programme est utile et doit être maintenu, mais il pourrait être amélioré.
- Les montants accordés ne suffisent plus à soutenir les exploitants, particulièrement en tenant compte de la hausse du coût de la vie et du prix des fournitures et du carburant.
- Certains organismes ne connaissaient pas le programme.
- Des lignes directrices claires et faciles à comprendre sur les personnes et les activités admissibles au soutien financier sont nécessaires.
- L'utilisation des outils de production de rapports doit être facilitée.

Les résidents nous ont également transmis des idées pour améliorer le programme :

- Aider les personnes qui ne vivent pas actuellement dans leur collectivité d'origine.
- Aider les nouveaux exploitants à acquérir des compétences et à se procurer de l'équipement

et des fournitures.



- Transmettre aux jeunes les techniques essentielles aux activités de récolte traditionnelles.
- Revoir les lignes directrices plus régulièrement pour s'assurer qu'elles sont inclusives et équitables.
- Donner des fonds plus d'une fois par an.
- Utiliser les fonds pour acheter de gros articles, y compris des articles qui pourraient être partagés.

## Résumé de l'évaluation du PAEC (2023)

Le rapport d'évaluation indique comment le MECC réagira au *Rapport sur ce que nous avons entendu*. Il identifie huit mesures clés pour renforcer le programme :

1. Clarifier les objectifs du programme et les résultats qu'il vise.
2. Établir des mesures de rendement claires, et définir quels renseignements seront recueillis pour évaluer les progrès accomplis.
3. Rendre les ressources plus disponibles, accessibles et équitables pour tous.
4. Réviser et mettre à jour la façon dont le financement est calculé et réparti.
5. Affiner et communiquer clairement les lignes directrices du programme.

6. Améliorer la façon de promouvoir le programme et d'en informer le public.
7. Étudier les façons d'améliorer l'accès au programme pour les personnes qui ne vivent pas dans leur collectivité d'origine.
8. Définir les possibilités d'offrir des programmes de formation et de soutien qui seraient complémentaires au PAEC.



## Quelle est la prochaine étape?

L'amélioration du programme se poursuivra au fil du temps. Tous les commentaires recueillis serviront à alimenter l'évaluation officielle de 2028.

## Donnez votre avis

1-866-611-3788

[ontheland@gov.nt.ca](mailto:ontheland@gov.nt.ca)

---